

Conseil municipal du 16 novembre 2018.

RECRUTEMENT d'une secrétaire de mairie, en remplacement de Claire Celle qui fera valoir ses droits à la retraite en février 2019. 7 candidats ont été reçus en entretien par un jury. La candidature retenue est celle d'Emilie Granger, titulaire d'un Baccalauréat plus deux années (minimum requis sur l'appel à candidatures) déjà recrutée et partiellement formée par le Centre de Gestion, actuellement en remplacement dans une mairie voisine. Mme Granger prendra ses fonctions, d'abord à mi temps, au mois de décembre prochain.

LE PLAN DE BOISEMENT est actuellement soumis à l'Enquête Publique, du 11 novembre au 14 décembre 2018. Le Commissaire enquêteur est présent en mairie à l'ouverture et à la fermeture de l'enquête. Les observations peuvent être formulées soit auprès du commissaire enquêteur, soit sur le registre déposé en mairie, soit par mail sur le site dédié du Conseil Départemental (developpement-durable@hauteloire.fr) .

Le conseil délibère sur la distance de reculement des plantations par rapport au bord de la chaussée des voies communales ; il se prononce pour une distance de 5 mètres.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Calibert en scène est une association émanant du comité d'animation, mais avec un budget propre, qui propose une programmation culturelle au Calibert. Subvention de 5000 euros pour l'année 2018.
- Le club de Foot : 1000 euros pour le financement d'un éducateur possédant le brevet d'état. Le financement est pris en charge par le conseil départemental, le district, et les deux communes (1000 pour le Mazet, 2000 pour le Chambon). Le club compte 170 licenciés.
- APE : reconduction de la même somme que l'année précédente soit 800 euros.

LE CALIBERT

- Présentation de la convention d'utilisation des équipements par des tiers.
- Le conseil débat ensuite des tarifs et conditions de mise à disposition: pour la salle (qui doit être rendue débarrassée, balayée et les déchets dans la poubelle) : associations du Mazet location 150 euros la journée, hors Mazet 180 euros.
- Deux avenants : lot n° 11 (plomberie sanitaire) avenant numéro 2 : moins value de 178, 40 HT
Lot n°4 (étanchéité) avenant numéro 1 : moins value de 1627,60HT.

BIENS DE SECTION : afin de respecter une nouvelle règle imposée par la Trésorerie Générale, le prix minimum de perception est fixé à 15 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Camping municipal : tarifs et dates d'ouverture 2019 approuvés à l'unanimité. Le camping sera ouvert du samedi 13 avril au dimanche 19 octobre.

PLAN D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE. Présentation d'un plan d'adressage indispensable pour pouvoir bénéficier de la fibre optique. La commission animée par J Cachard a recensé toutes les maisons et a nommé toutes les voies ; le plus souvent d'après les indications du cadastre.